

MAIRIE DE  
SAINTE-MARIE-DE-RÉEXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 janvier 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Marie-de-Ré s'est réuni à la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Madame VERGNON Gisèle, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Nombre de conseillers municipaux présents : 17

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : BREILLOUX Jean-Yves, COTTET Laure, ETIENNE Christelle, GUILLEMOTEAU Jean-Philippe, GUYON Didier, LÉONARD François, LEVAUX-THOMAS Dominique, PAWLAK Anne, POULLY Stéphane, POUSSARD Grégory, RONTÉ Isabelle, SARRION Catherine, SCOTTO LA MASSES Marie-Hélène, TOMBO Gilles, VALADON Cédric, VALLEGEAS Daniel, VERGNON Gisèle.

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET AYANT DONNÉS POUVOIR** : LAULANET Philippe, LEBORGNE Didier, LEDEY Brigitte, LOPEZ Laurence, RAYNEAU Noëlle, ayant donné respectivement pouvoir à GUILLEMOTEAU Jean-Philippe, PAWLAK Anne, TOMBO Gilles, COTTET Laure, VALADON Cédric.

**ÉTAIT EXCUSÉES** : CASALA-BONTÉ Marie-France

**Mme VERGNON Gisèle, après avoir vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.**

**Désignation de secrétaire de séance :**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Mme COTTET Laure ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

\*\*\*\*

\*

**5 - FINANCES - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA VERDINIÈRE**

Mme le Maire expose :

L'association d'insertion « La Verdinière », dispose de matériel adapté pour effectuer, entre autres, les travaux de nettoyage de sentiers piétonniers, des bordures de voies, des plages ainsi que la remise en état de sites protégés et l'élagage de chemins ruraux. Cette association intervient régulièrement sur le territoire communal.

Il est précisé que les interventions, pour l'année 2026, sont facturées 16,50 euros de l'heure, quel que soit le matériel utilisé.

*Il est donc proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

- **de poursuivre** le partenariat avec l'association d'insertion « La Verdinière »
- **de préciser** que les crédits seront inscrits au Budget 2026, soit 9 900 euros nets pour un volume de 600 heures
- **d'autoriser** Mme le Maire ou son représentant légal à signer la convention de travail avec l'association « La Verdinière » ainsi que tout document afférent à ce dossier

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE :

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an  
que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En Mairie, le 23 janvier 2026

La secrétaire de séance  
Laure COTTET



Le Maire,  
Gisèle VERGNON